

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2024

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERNINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Yannick MEAL, Karine BODEZ, Laurianne GROSS, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Éric SCHWEIN, Sandrine HEITZMANN, Florian GROSSON

absence non excusée :

procuration : Sandrine HEITZMANN à Jean-Yves TRETZ, Florian GROSSON à Ghislaine BERNINGER

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, directrice générale des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

ORDRE DU JOUR

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024
3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
4. TARIFS COMMUNAUX 2025
5. DÉBAT PUBLIC - PROJET DE TECHNOCENTRE – POSITION DE LA COMMUNE
6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	80
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024	80
3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	80
4. TARIFS COMMUNAUX 2025.....	81
5. DÉBAT PUBLIC - PROJET DE TECHNOCENTRE – POSITION DE LA COMMUNE	84
6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX	86
A. SM DES GARDES CHAMPÈTRES INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN	86
1. Démoustication – présence du moustique tigre à Fessenheim	86
7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES	86
A. PROCHAINE SÉANCE.....	86

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

de nommer Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020, 15 septembre 2020 et 9 septembre 2021 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 117/2024	Mise à disposition de la salle des fêtes – BERINGER Ghislaine – 500 voix le 18.01.2025	14.11.24	182
DEL 118/2024	MAPA : avenant 1 au marché de coordination SPS – travaux de mise en conformité de la salle des fêtes et des écoles – Qualiconsult Sécurité	14.11.24	183
DEL 119/2024	MAPA : travaux de mise en conformité de la salle des fêtes et des écoles – avenant 1 au lot 2 gros œuvre Certec Concept	18.11.24	184
DEL 120/2024	Mise à disposition de la salle des fêtes – Groupement NOVA – le 23.01.2025	20.11.24	185

DEL 121/2024	Mise à disposition du club-house tennis – GRAFF Nicolas – le 23.11.2024	20.11.24	186
DEL 122/2024	Mise à disposition de l'Escale – ROSENBERGER Regina – le 21.03.2025	27.11.24	200
DEL 123/2024	MAPA : programme de voirie 2022/2023 – lot 2 VRD (Tradec) avenant 1	28.11.24	201
DEL 124/2024	MAPA : travaux de mise en conformité de la salle des fêtes et des écoles – avenant 1 au lot 9 électricité – entreprise Proelec	29.11.24	202
DEL 125/2024	MAPA : travaux de mise en conformité de la salle des fêtes et des écoles – avenant 1 au lot 6 sols et faïence – entreprise DIPOL	03.12.24	203

Le conseil municipal en prend acte.

4. TARIFS COMMUNAUX 2025

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de fixer comme suit les tarifs communaux :

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.25
<u>Droits de place</u>	
- Emplacement - camion commercial	10,00
- Emplacement marché et divers commerces ambulants	5,00
- Cirque - caution	160,00
- Cirque - emplacement et stationnement	gratuit
- Cirque - fluides (eau, électricité)	gratuit
- Redevance occupation domaine public – terrasse commerciale (forfait mensuel)	15,00
<u>Divers</u>	
- Photocopie (par face)	0,15
- Télécopie 1 ^{re} page (par n° d'appel)	1,00
- Télécopies suivantes	0,15
- Copie d'un acte d'urbanisme	Forfait 50,00 + coût photocopie
<u>Facturation</u>	
- Frais administratifs sur mémoire	35,00
- Main d'œuvre horaire	30,00
- Matériel roulant horaire	60,00
- Dépôts sauvages - enlèvement en régie (selon volume ou circonstances)	de 50,00 à 150,00
- Dépôts sauvages - enlèvement par prestataire extérieur	refacturation
<u>Vaisselle & couverts</u>	
- Casse ou manquant (en sus du tarif de location)	valeur de remplacement
<u>Panneaux d'exposition</u>	
- Prêt	gratuit
<u>Tous locaux communaux</u>	
- Tarif majoré association ou particulier en cas de déclaration d'occupation frauduleuse pour le compte d'un tiers non susceptible d'occuper à titre gratuit ou onéreux un local communal	500,00
<u>Médiathèque – droit d'adhésion</u>	
- Étudiant	5,00
- Adulte (droits annuels)	11,00
- Adulte hors commune (droits annuels)	15,00
- Moins de 18 ans et + de 70 ans (droits annuels)	gratuit
<u>Médiathèque – non rendus</u>	
- Livre, CD, DVD, VHS acquis	prix d'achat
- Livre, CD reçu en don	8,00

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.25
- Frais administratifs (par facture)	5,00
<u>Médiathèque – autre</u>	
- Monographie	40,00
- Carte d'abonnement (en cas de perte)	3,00
- Sac en tissu	5,00
<u>Espace muséographique Victor Schälcher, son œuvre – billetterie</u>	
- Tarif plein (+16 ans)	4,00 €
- Tarif enfant (10 à 16 ans), groupes scolaires et périscolaires	2,00 €
- Tarif groupe (à partir de 10 personnes payantes)	3,00 €
- Tarif réduit (CE, étudiants)	3,00 €
- Atelier pour scolaires/périscolaires (par groupe)	15 € en supplément
- Visite guidée (gratuite pour les scolaires/périscolaires)	15 € en supplément
- Enfant moins de 10 ans (hors groupe scolaire/périscolaire)	Gratuité
- Escape game – 2 joueurs	40,00 €
- Escape game – 3 joueurs	54,00 €
- Escape game – 4 joueurs	64,00 €
- Escape game – 5 joueurs	70,00 €
- Escape game – 6 joueurs	72,00 €
- Escape game – 7 joueurs	77,00 €
- Escape game – 8 joueurs	80,00 €
<u>Boutique souvenirs</u>	
- Lot de 5 marque-pages	3,00
- Stylo en bambou	2,00
- Mug	6,00
- Sac pliable	3,00
- Livres et revues	Revente à prix coûtant
- Monographie	40,00
- Sac en tissu	5,00
Timbres :	
- Unité	1,00 €
- Planche de 19	15,00 €
<u>Autre</u>	
- Location audio guide	2,00
- Museums-PASS-musées	Tarifs fixés annuellement par l'association
<u>Emprise pylône végétalisée</u>	
- Indemnité annuelle	80,00
<u>Concessions cimetière</u>	
- Case cinéraire (15 ans)	400,00
- Tombe cinéraire (15 ans)	600,00
- Tombe (largeur maximum 1 m)	terrain commun
<u>Clôture séparative privée mitoyenne d'emprise communale</u>	
- Participation 50% du ml plafonnée à € TTC (indice ICC – tr2/24 - 2205) :	91,90
<u>Borne de recharge véhicules électriques</u>	
Application de la formule Energie + Temps	
- Energie	0.30 €/kWh
- Temps (maintien de la tarification à la minute en continu tant que le véhicule reste branché)	0.04 €/minute
<u>Matériaux à louer</u>	
- Chaise	20 € par tranche de 20 chaises
- Garniture brasserie (table + deux bancs)	20 € par tranche de 10 garnitures
- Structure 3 x 3	20 € l'unité
- Vaisselle (y compris verres et couverts)	
* <u>Association locale ou particulier ou entreprise de Fessenheim</u>	20 € par tranche de 50 personnes
* <u>Association, commune, organisme ou entreprise hors Fessenheim</u>	50 € par tranche de 50 personnes

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES / CLUBS-HOUSES / LOGEMENT COMMUNAL

	CLUB-HOUSE		SALLE DES FÊTES ^{• •}	L'ESCALE (1)						
	FOOTBALL QUILLES PÊCHE	HANDBALL PÉTANQUE TENNIS		SALLE A. KUENY ^{• •} + ENTR'ACTE**	SALLE FESS'TIVAL+ ENTR'ACTE **	GRADINS	CUISINE+ ENTR'ACTE **	SALLE BAINS- DOUCHES	AMPHI A CIEL OUVERT ***	LOGEMENT COMMUNAL • • •
OCCUPANT DE FESSENHEIM										
Association affiliée à l'OMSCAL *	Gratuité ^{• •}	Gratuité ^{• •}	Dérogation pour société de tir et LAC	Gratuité ^{• •}	Dérogation pour le LAC (en priorité)			Gratuité ^{• •}		- 200€ le week-end (3 nuitées) - 80€ la première nuitée en semaine
Association affiliée à l'OMSCAL			150€ ^{• •}		150€	100€	100€		50€	- 65€ la nuitée supplémentaire - 350€ le mois (logement d'urgence)
Particulier Syndic de copropriété	100€	80€	350€	80€	200€		150€	50€		
Association non affiliée à l'OMSCAL	150€	120€	500€	120€ [•]	300€	100€	200€	80€	100€	
Entreprise locale	200€	200€	700€	200€	400€	100€	300€			
OCCUPANT HORS COMMUNE										
Association/organisme / entreprise	200€	200€	900€	200€	600€	100€	300€			
Particuliers membres d'une association locale	200€	200€								
Chambres consulaires			500€							
JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE (2)										
Association affiliée à l'OMSCAL [•]	50€	50€	50€	50€	50€		50€			
Autres	50€	50€	100€	50€	100€		50€			
CAUTION (3)	500€	500€	500€	500€	500€		500€		500€	500€

1) L'entr'acte est mis à disposition lors de la location des salles A. Kueny / Fess'tival. Le locataire a priorité pour l'utilisation de l'entr'acte sur les associations en activité le jour J.

Pour rappel, la location en week-end (uniquement possible pour la salle des fêtes et l'Escale) s'étend du vendredi 14 h au lundi matin. Aucune double location ne sera possible sur un même week-end (par ex. 1 le vendredi soir et 1 le samedi par 2 locataires différents).

(2) Un seul supplément si les salles A. Kueny / Fess'tival et la cuisine sont louées simultanément par un même locataire. Si le tarif du supplément est différent, la commune sollicitera le tarif le plus conséquent (exemple : location salle Fess'tival et cuisine, la commune demandera un montant de 100€ pour la journée supplémentaire).

(3) Une seule caution si les salles A. Kueny et Fess'tival sont louées simultanément par un même locataire. Par contre, la caution de la cuisine se cumule avec celle de la salle louée.

* Salle d'activités, de réunion, de comité et d'assemblée générale ainsi que pour les moments de convivialité.

• Pour moment de convivialité (repas) uniquement après une AG ou repas de Noël, fin de saison, etc. Limité à 2 repas/an.

• • Manifestation à but lucratif (vente, billetterie, collecte, loto, théâtre, concert, etc.).

** L'Entr'acte est réservé pour les vins d'honneur, pots de convivialité. Pas de repas sauf cas particuliers (stages, formations, etc.).

*** Prêt de matériels : SON (table de mixage, micros, haut-parleurs) et LUMIÈRES (console, câblage). Pas de projecteurs en plus de ceux déjà en place). Gratuité si utilisation de matériel personnel.

• Les associations qui ont besoin d'occuper la salle louée en amont de leur manifestation (pour des répétitions ou installation de décors par exemple) seront exonérées du tarif journée supplémentaire. Décision prise à la discrétion de la commune.

• • La gratuité ne s'applique qu'aux associations affiliées à l'OMSCAL qui ne disposent d'aucun club-house dans la limite de deux locations gratuites par an. Les locations au-delà de la 2ème seront facturées au tarif "particulier". Pour les associations bénéficiaires d'un club-house qui souhaitent louer un autre local, le tarif "particulier" leur sera appliqué.

• Les associations bénéficiaires d'un local à l'Escale peuvent disposer du club-house de l'Escale, à savoir le bar, la salle A. KUENY et les Bains-douches.

• • • Week-end : du vendredi 14h au lundi 11h ;

Nuitée : entre le lundi et le jeudi, de 14h à 11h le lendemain.

Le tarif inclut le lavage des accessoires de literie (drap-housse, aîsée, housse de couette et taie d'oreiller). Le nettoyage de l'appartement est à la charge du locataire. Les fournitures et produits ménagers sont mis à disposition.

¤ de fixer comme suit les indemnités et aides diverses :

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.25
<u>Classe de découverte</u> - Janvier à juin (jour/élève) - Septembre à décembre (jour/élève)	Idem tarif CEA
<u>Indemnité de stage</u> - Stage école (semaine ou équivalent semaine)	50,00

5. DÉBAT PUBLIC - PROJET DE TECHNOCENTRE – POSITION DE LA COMMUNE

EDF projette de réaliser et d'exploiter sur le territoire de Fessenheim (Haut-Rhin) un « Technocentre », usine destinée au recyclage de métaux très faiblement radioactifs (TFA) issus du démantèlement d'installations nucléaires.

EDF, porteur du projet Technocentre, a saisi de façon volontaire la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Compte tenu des différents impacts que ce projet pourrait avoir sur l'aménagement du territoire et le cadre socio-économique et environnemental, la CNDP a décidé d'organiser un débat public du 10 octobre 2024 au 7 février 2025.

Dans le cadre du débat public, plusieurs modalités d'expression sont proposées, que l'on peut retrouver sur le site internet du débat ainsi que le dossier de présentation du projet, sa synthèse, et le calendrier du débat.

Parmi ces différentes modalités d'expressions, la possibilité de rédiger et de déposer un cahier d'acteur s'est ouverte récemment. Ces cahiers d'acteurs sont particulièrement importants pour que soient pris en compte les positions argumentées et formalisées des différentes parties prenantes.

Monsieur le maire propose de rédiger un cahier d'acteur en se basant sur les éléments développés ci-après :

La centrale nucléaire mise en service en 1977 a permis un développement important de la population de la commune pour atteindre environ 2 400 habitants en 2020.

Parallèlement à ce développement dû aux 1 200 emplois directs créés par la centrale, la commune a bénéficié de retombées fiscales importantes qui ont permis de créer des infrastructures de qualité, dans le domaine du sport et de la culture.

Ce sont aussi d'importants services à la population qui ont vu le jour, tel un pôle médical avec médecins, infirmières, pharmacie et divers professionnels de la santé, et plus récemment un centre de médecine douce.

Un fort tissu commercial et artisanal a pu se développer grâce aux activités engendrées par la centrale.

De même Fessenheim compte plus de trente associations avec une palette d'activités large et variée.

L'arrêt subit de la production des deux réacteurs de la centrale nucléaire en 2020 a entraîné une baisse de la population d'une centaine de personnes, elle a entraîné la fermeture ou la non reprise de quelques commerces qui n'ont à ce jour pas trouvé de repreneur.

Le site EDF de Fessenheim est actuellement en phase de pré-démantèlement jusqu'en 2026 et entrera alors après obtention d'un décret, en démantèlement jusqu'en 2041.

L'emploi sur le site sera réduit à 280 postes dont 80 agents EDF.

La commune perçoit encore ses revenus fiscaux au travers des attributions de compensation (A.C.) figés depuis 2010 et assurés par la communauté de communes Alsace-Rhin-Brisach. Cette dernière aura de plus en plus de mal à équilibrer ses comptes du fait de la perte de la fiscalité à hauteur de 5,5 millions d'euros, tout en continuant à verser à la commune de Fessenheim ses A.C. dont 2 millions reversés au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Cette situation de fragilité financière fait peser une incertitude sur les revenus des 29 communes membres de l'intercommunalité, dont Fessenheim.

La déconstruction de la centrale aura aussi pour effet de supprimer à terme les revenus de la taxe foncière bâtie perçues par la commune et qui représentent encore aujourd'hui environ 500 000 €, soit la moitié de l'assiette de la taxe.

Le projet de Technocentre porté par EDF via sa filiale Cyclife s'inscrit dans un projet de revitalisation du territoire de Fessenheim, un renouveau industriel sur le site même que celui de la centrale, sur le ban communal de Fessenheim. La mise en service du Technocentre en 2031 viendrait partiellement compenser les emplois perdus et redynamisera le bassin d'emploi de Fessenheim.

L'importance du bâti construit et conservé de l'ancienne centrale nucléaire laisse augurer de nouvelles retombées fiscales pour la commune tout comme pour son intercommunalité.

Le projet porté par EDF s'inscrit de plus dans une logique d'économie circulaire. Il permettra de recycler de l'acier pas ou très peu radioactif, évitera l'extraction de ressources naturelles, générera des gains d'émission de CO₂ et diminuera les besoins en stockage de ce type de matériaux, considérés encore il y a peu comme des déchets nucléaires. Le procédé mis en œuvre par le Technocentre est innovant en France mais a l'avantage de s'appuyer sur le retour d'expérience de Cyclife Suède qui domine cette technique depuis près de 40 ans et ce sans incident ou accident industriel ou radiologique. Le changement d'échelle entre le site en Suède qui traite jusqu'à 5 000 tonnes par an et le site de Fessenheim qui en traitera jusqu'à 20 000 tonnes par an reste sur une même échelle industrielle.

Cette expérience est un facteur rassurant quant à la sécurité des travailleurs et plus largement de la population de Fessenheim et des villages alentours.

Le process mis en œuvre assure une batterie de contrôles radiologiques, au départ des pièces vers le Technocentre, à l'arrivée et lors de tout le parcours du métal dans les différentes étapes, jusqu'à l'expédition des lingots vers les circuits de distribution.

Le seuil de libération du métal ainsi obtenu, fixé à 1/300e de la radioactivité naturelle moyenne en France, garanti un acier dit conventionnel qui n'aura pas d'impact sur l'exposition du public au radionucléides.

Le procédé de fusion générera des rejets industriels qui devront être minimales et une attention particulière doit être portée par l'exploitant pour garantir la non pollution de l'air et de l'environnement du site pour la sécurité de la population avoisinante.

D'après le dossier du maître d'ouvrage EDF, les modes de transports sont encore à l'étude. Cependant, la proximité du site au bord du Grand canal d'Alsace et de la future antenne du port fluvial de Colmar-Neuf-Brisach, ainsi que la subsistance de la voie ferrée venant de Mulhouse, permettront à l'exploitant de privilégier ces moyens de transports. L'utilisation du transport routier pour les matières sortantes estimé à trois camions par jours sur la RD 52 paraît très faible et non impactant par rapport au trafic qui était généré par la centrale en fonctionnement.

Puis, Monsieur le maire ouvre le débat.

Mme Laurianne GROSS se positionne contre le projet de Technocentre et énonce les raisons de son choix. Selon elle, la comparaison entre la Suède et la France n'est pas entendable. L'usine suédoise se situe dans une zone excentrée, contrairement au projet d'implantation sur Fessenheim. De plus, toujours en comparaison avec la Suède, le dimensionnement n'est pas réaliste par rapport au nombre d'habitants.

Elle a également plusieurs craintes quant :

- aux filtres prévus pour récupérer les particules (trop d'incertitudes par rapport à leur fiabilité et aux rejets) ;
- au classement de l'usine : passage d'un site INB (installation nucléaire de base) en ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), ce qui implique la fin du contrôle par l'ASN et le début d'une surveillance par la DREAL ;
- à la durée d'entreposage des métaux (jusqu'à 2 ans avant prise en charge) ;

Elle insiste sur le fait que le risque zéro n'existe pas et considère que le projet est surdimensionné pour la commune. Fessenheim n'a pas vocation à traiter tous les déchets des centrales nucléaires de France.

Elle s'interroge enfin sur la possibilité de doter chaque centrale nouvelle génération (SMR) de sa propre usine de recyclage des déchets très faiblement radioactifs.

M. le maire répond que les contrôles réalisés par la DREAL sont fiables et que le Technocentre présente très peu de risques radiologiques, puisqu'il ne valorisera que des métaux radioactifs de très faible activité.

M. Yannick MEAL souhaite intervenir pour apporter son témoignage en tant qu'agent EDF. Si le projet comprenait un quelconque risque pour la population (dont lui et sa famille font partie), il s'opposerait au projet. En l'occurrence, le retour d'expérience des usines européennes le rassure autant que la réglementation qui permet désormais l'installation d'une telle usine en France.

Pour clore le débat, M. le maire annonce, a contrario des inquiétudes soulevées par Mme GROSS, que sa seule crainte pour la population est que le Technocentre ne puisse se faire à Fessenheim. Le conseil municipal de Fessenheim, au vu des éléments constituant le dossier du maître d'ouvrage du projet de Technocentre, décide à la majorité (1 voix contre de Mme Laurianne GROSS) :

- ☞ **d'apporter** son soutien au projet ;
- ☞ **de demander** des précisions sur la desserte du site par les différents moyens de transports et demande de privilégier la voie d'eau et le fer pour les matières en entrée de site ;
- ☞ **de demander** également d'être rassuré sur l'innocuité des rejets prévus.

6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

A. SM DES GARDES CHAMPÉTRES INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN

1. Démoustication – présence du moustique tigre à Fessenheim

M. le maire informe les conseillers que le moustique tigre est désormais implanté à Fessenheim. La commune a été classée par l'ARS dans la liste des communes colonisées par le moustique tigre suite aux observations et relevés réalisés par le service de démoustication de la Brigade verte pendant la période de surveillance annuelle (du 1^{er} mai au 30 novembre 2024).

Une action de sensibilisation a été menée le 22 novembre 2024 par le service démoustication des Brigades vertes en faveur d'élus et d'agents communaux.

Pour rappel, le moustique tigre est présent depuis 2016 dans le Haut-Rhin.

Il appartient au maire, au titre de ses pouvoirs de police, de garantir l'hygiène et la salubrité publique. En matière de lutte antivectorielle, il doit prendre toutes les mesures permettant de réduire les moustiques à la source en supprimant ou traitant les gîtes larvaires. Parmi les mesures les plus importantes figure la sensibilisation des populations aux bons gestes de prévention. En effet, 80 % des gîtes larvaires se trouvent dans le domaine privé (20 % sur le domaine public).

C'est pourquoi, en collaboration avec les Brigades vertes, M. le maire va proposer d'organiser une réunion publique au printemps 2025 à l'attention de l'ensemble de la population.

Afin de faciliter la communication entre la municipalité, les services de l'ARS, l'opérateur de démoustication des Brigades vertes et la population, il est nécessaire de nommer un référent démoustication.

M. le maire propose de confier cette tâche à messieurs Bruno NAEGELIN, adjoint et Mathieu ALGEYER, agent communal au service espaces verts.

Le conseil municipal en prend acte.

7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au **jeudi 13 février 2025 à 19 heures**, à l'Escale (salle Fess'tival).

Prochains conseils municipaux :

- jeudi 13 mars 2025 (+ séance préparation budgétaire du 06/03) ;
- mercredi 9 avril 2025 ;

- jeudi 15 mai 2025 ;
- jeudi 5 juin 2025 ;
- jeudi 3 juillet 2025.

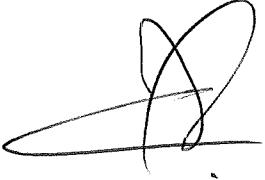
Autres évènements :

➤ Autres réunions :

- *jeudi 6 mars à 18h00 - séance de préparation budgétaire*

➤ Évènements à venir :

- le 15 décembre : repas de Noël des seniors à la salle des fêtes ;
- le 4 janvier 2025 à 18 h 30 : vœux du maire à la salle des fêtes
- le 9 février 2025 – commémoration des 80 ans de la libération de Fessenheim

Le président de séance Claude BRENDER 	Le secrétaire de séance Virginie STOCKY 
---	--

Date de publication sur le site Internet de la commune : 27 janvier 2025